

TARIFS
EHPAD LE PRE DE MILLET
A COMPTER DU 1^{er} mai 2025

	GIR 5 – 6	GIR 3 – 4	GIR 1 - 2
<u>Hébergement</u> :	68.91€/jour	68.91€/jour	68.91€/jour
<u>Dépendance</u> :	7.55€/jour	17.80€/jour	28.04€/jour
Tarif journalier Tarif Mensuel (31 jours)	76.46€ 2 370.26€	86.71€ 2 688.01€	96.95€ 3 005.45€
<u>Aide possible</u> :			
Allocation Personnalisée d'Autonomie* (APA)		10.25€/jour (317.75€)	20.49€/jour (635.19€)
TOTAL facturé (si APA accordée en totalité)	2 370.26€	2 370.26€	2 370.26€
<u>Autre aide possible</u> :	Le dossier d'APL est constitué à l'entrée en EHPAD.		
APL (Allocation Personnalisée au Logement)	L'APL accordée dépend des ressources du résident(e) et est versée au résident.		

* L'APA, accordée par le Conseil Départemental, dépend des ressources financières du résident(e). La prise en charge peut être totale ou bien réduite (un pourcentage de participation sur le tarif dépendance est laissé à la charge du résident).

A compter du 01/01/2025, application du tarif différencié aux nouveaux arrivants :

Revenus fiscal mensuel n-1 du résident	Impact journalier sur le tarif d'hébergement
De 0 euros à 999.99 euros	Aucun impact
De 1000 euros à 1999.99 euros	+ 1 euros par jour
De 2000 euros à 2999.99 euros	+ 1.5 euros par jour
Au-delà de 3000 euros	+ 2.5 euros par jour

Chaque année, les tarifs sont fixés et notifiés par le Conseil Départemental du Tarn. L'arrêté fixant les tarifs hébergement et dépendance applicables à nos EHPAD sont affichés dans chaque structure. Vous pouvez, si vous le souhaitez, demander l'arrêté auprès du bureau des admissions EHPAD.